## Conseil des Prud'hommes - Représentation du Conseil Municipal - Modification

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Dans le cadre de la préparation des élections prud'homales, chaque mairie est responsable de l'établissement de la liste électorale de son ressort.

A cette fin, le Maire est assisté d'une commission administrative ad hoc.

Par délibération du 10 juillet 1995, le Conseil Municipal a désigné pour siéger à cette commission :

- M. le Maire ou son représentant M. l'Adjoint Yves-Michel DAHOUI,
- un électeur employeur titulaire : Mme Martine BULTOT,
- un électeur employeur suppléant : M. Michel JACQUEMIN,
- un électeur salarié titulaire : Mme Anne CUENIN,
- un électeur salarié suppléant : M. Claude Jean GIRARD.

A la demande de M. DAHOUI, il vous est proposé de désigner M. Philippe HAGOPIAN pour le remplacer à ce poste.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.